

Le cabinet

Courtage et intermédiation en produits d'assurance.

Intermédiaire en assurance

- Courtier en assurance inscrit sur le registre unique des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr) sous le numéro 15003920 et positionné dans la catégorie « COA », le cabinet n'est pas soumis à une quelconque obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : le cabinet PEPITE COURTAGE ne détient aucune participation (droit de vote ou capital dans une entreprise d'assurance) et aucune compagnie d'assurance ne détient de participation dans notre cabinet (droit de vote ou capital dans le cabinet).
- Aucune compagnie d'assurance ne représente plus de 33% du chiffre d'affaire du cabinet PEPITE COURTAGE réalisé au cours de l'exercice précédent.

Modes de rémunération

Nous sommes rémunérés par les compagnies d'assurance ou courtiers avec lesquels nous travaillons via le reversement de commissions fixées dans les grilles de commissionnement inscrites sur les protocoles d'accord mis en place avec nos partenaires. Ces commissions sont déjà incluses dans les cotisations / primes présentées. En cas d'application de frais de dossier, ceux-ci apparaissent clairement sur les propositions (à noter que des frais de dossier peuvent être appliqués par nos partenaires sans que nous soyons rémunérés sur ceux-ci).

A noter que le cabinet PEPITE COURTAGE n'encaisse pas de primes d'assurance directement.

PEPITE COURTAGE dont le siège social est situé au 1432 route de Bayonne, 40230 à Benesse-Maremne porte le SIREN 811 441 971 et agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'Orias (N°15003920). Ce numéro peut-être vérifié sur le site Internet : www.orias.fr. Pour toute réclamation, n'hésitez pas à nous contacter. À toutes fins utiles, nous vous rappelons les coordonnées de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles : ACPR – 4 place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris cedex 9. En cas de litige non résolu entre l'intermédiaire et le client, celui-ci peut faire appel à un médiateur. A la date d'émission de cette lettre de conseil le médiateur dont dépend l'intermédiaire peut être joint par voie postale à l'adresse suivante : « La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ».

Notre service

Au service de vos besoins en assurance, le plus objectivement possible.

Vos possibilités de recours et de réclamation

Nous sommes joignables pour répondre à vos questions ou réclamations :

- Par email (délai de réponse moyen : 24h ouvrées) : contact@pepите-courtage.com
- Par courrier (délai de réponse moyen : 5 jours ouvrés à réception de votre courrier) adressé à : PEPITE COURTAGE, 1432 route de Bayonne, 40230, Benesse-Maremne
- Par téléphone : 05.35.45.55.55 du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h

Vous pouvez également contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour toute question au 4 place de Budapest – CS 92459 – 75009 PARIS.

En cas de litige dont vous contestez le résultat, vous pouvez saisir un médiateur. Au jour où vous est transmis ce DER notre médiateur est joignable à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09.

Traitement et stockage des données

Dans le cadre de l'exécution de nos prestations de conseil nous sommes amenés à collecter et stocker certaines de vos données. Données que nous devons conserver quoi qu'il arrive, devant être capable de présenter ces données en cas de contrôle prudentiel mais aussi pour nous permettre d'exécuter correctement nos prestations, services et conseil.

PEPITE COURTAGE dont le siège social est situé au 1432 route de Bayonne, 40230 à Benesse-Maremne porte le SIREN 811 441 971 et agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'Orias (N°15003920). Ce numéro peut-être vérifié sur le site Internet : www.orias.fr. Pour toute réclamation, n'hésitez pas à nous contacter. À toutes fins utiles, nous vous rappelons les coordonnées de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles : ACPR – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 9. En cas de litige non résolu entre l'intermédiaire et le client, celui-ci peut faire appel à un médiateur. A la date d'émission de cette lettre de conseil le médiateur dont dépend l'intermédiaire peut être joint par voie postale à l'adresse suivante : « La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ».